INFORMATIONS POUR LES FEMMES IMMIGRÉES SUR LA SANTÉ GÉNÉSIQUE PRÉVENTION DE LA GROSSESSE OPTIONS EN CAS DE GROSSESSE

AUTRES QUESTIONS DE SANTÉ ASSOCIÉES





INTRODUCTION

'Informations pour les femmes immigrées sur la santé génésique' a été développé pour répondre aux besoins d'informations des femmes immigrées sur la santé génésique, y compris les grossesses accidentelles. L'accès aux soins médicaux professionnels, aux conseils et au soutien est important pour toutes les femmes, quels que soient leur âge, leur classe sociale, leur culture, ethnicité et milieu. Les femmes ont besoins de connaître leurs options et les soutiens qui sont disponibles afin de pouvoir faire un choix informé.

Ce manuel a été créé afin d'être utilisé par les personnes offrant des services aux femmes immigrées enceintes et aux parents qui ne sont pas mariés. Il est accompagné d'un CD Rom qui contient les informations détaillées dans ce document en 6 langues - arabe, chinois, anglais, français, polonais, roumain et russe. Si une femme a besoin de ces informations dans sa propre langue, celles-ci peuvent être imprimées pour elle à partir du CD.

'Informations pour les femmes immigrées sur la santé génésique' a été préparé par Treoir à la demande de Crisis Pregnancy Agency (agence des grossesses accidentelles) et est un des supports informatifs développé par le CPA sous la bannière des contacts clefs pour la prévention et l'administration des grossesses accidentelles.

Louise Lesovitz a été chargée par Treoir de développer ce matériel. Nous la félicitons pour ce travail très professionnel. Elle a énormément enquêté et consulté afin d'écrire ce document. Plus de 80 agences ont contribué en apportant leur aide et des clarifications, et ont été extrêmement généreuses en partageant leur temps et leur expertise, en particulier Sherie de Burgh de One Family (ancien Irish Family Planning Association) et Linda Wilson de Dublin Well Woman Centre (ancien Cherish).

Les membres du conseil et le personnel de Treoir, de Crisis Pregnancy Agency et beaucoup d'autres

ont lu les premières ébauches et ont fait des commentaires utiles et productifs.

Margot Doherty, de Treoir, et Sheena mcAffee, de Crisis Pregnancy Agency, ont coordonné la complétion de ce projet.

Margaret Dromey Directrice TREOIR

Caroline Spillane
Directrice
CRISIS PREGNANCY AGENCY

TREOIR

- Opère un centre national d'informations
 (National Information Centre) gratuites et confidentielles pour les parents que ne sont pas mariés et les personnes impliquées avec eux.
- A de nombreuses publications qui sont indiquées au dos de ce document
- Encourage les changements de politiques, commandite des projets de recherche et tient des conférences et des ateliers de façon régulière.
- Offre des informations et de l'aide aux personnes qui travaillent avec les parents jeunes par le biais de son centre national de documentation pour les personnes qui travaillent avec les jeunes parents" (National Resource Centre for those Working with Young Parents) et la coordination nationale du programme de soutien des parents adolescents (Teen Parent Support Programme).

Gl	LOSSAIRE DE TERMES	7
-	DNSEILS POUR LES FOURNISSEURS E SERVICE	8
1.	QUESTIONS IMPORTANTES 1 Suis-je enceinte ? 2 Assistance socio-psychologique 3 Confidentialité 4 Statut Légal 5 Discrimination 6 Les services médicaux en Irlande	10 10 10 11 11 12 12
2	PRÉVENTION DE GROSSESSE	15
3	OPTIONS EN CAS DE GROSSESSE ACCIDENTELLE 1 Devenir parent 2 Adoption 3 Avortement	18 18 22 23
4	AUTRES QUESTIONS DE SANTÉ ASSOCIÉES 1 Centre pour les soins aux survivants à la torture 2 Violence domestique 3 La mutilation génitale des femmes 4 Harcèlement 5 Mère séropositive 6 Circoncision masculine 7 Fausse couche, enfant mort-né et décès soudain d'un enfant 8 Viol 9 Les infections sexuellement transmissibles	24 24 24 25 25 25 25 25 26 26
5	CONTACTS UTILES	27
3	TREOIR/CPA PUBLICATIONS	37

GLOSSAIRE DE TERMES

Abus d'enfant: Les différents types d'abus d'enfant sont la négligence, l'abus affectif, les abus physiques et les abus sexuels.

Assistance sociale: Une personne professionnelle qui aide les individus et les familles à faire face aux situations difficiles, liées par exemple à des problèmes physiques, affectifs ou financiers. Un(e) assistant(e) social(e) médical(e) est spécialement formé(e) pour adresser les craintes et répondre aux questions de santé concernant, par exemple, la grossesse.

Assistance socio psychologique: Un conseiller professionnel donne l'occasion aux individus, aux couples ou aux familles d'explorer ce qu'ils ressentent à propos des questions difficiles et de discuter de leurs options de façon privée et en confidentialité.

Contraception: Contrôle des naissances en utilisant des méthodes ou supports différents (par exemple piqûre, patch ou préservatif, médicaments ou chirurgie).

Contraception d'urgence: Méthodes pour prévenir la grossesse après des rapports sexuels sans protection ou si la méthode contraceptive utilisée a échoué.

GP: Médecin général ou de famille qui travaille dans un cabinet médical local, offrant des conseils et des traitements médicaux aux patients inscrits dans son cabinet.

Grossesse accidentelle: Une grossesse qui n'est ni prévue ni désirée par la femme concernée et qui représente un accident personnel pour elle.

Infirmière de la santé publique: Une infirmière spécialisée qui travaille dans la communauté et dans un centre médical local offrant des soins médicaux, des conseils et un soutien.

Planning familial: Un service médical qui offre de l'information, des conseils et certains services sur les façons de planifier une famille et sur la contraception.

Rapports sexuels avec un mineur: Tout rapport sexuel avec une fille ou un garçon de moins de 17 ans est illégal.

CONSEILS POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICE

Le guide est partagé en cinq sections:

- 1. Questions importantes
- 2. Prévention de la grossesse
- 3. Options en cas de grossesse accidentelle
- 4. Autres questions médicales liées
- 5. Contacts utiles

Le but fondamental de ce guide est d'apaiser les préoccupations et les confusions qui entourent ces questions. Une grossesse accidentelle est définie comme étant 'une grossesse qui n'est ni planifiée ni désirée par la femme concernée et qui représente un accident personnel pour elle'.1

L'agence pour les grossesses accidentelles (Crisis Pregnancy Agency), établit en 2001, perçoit cette définition comme étant inclusive des femmes pour lesquelles une grossesse planifiée ou désirée se transforme en crise avec le temps due à un changement de circonstances.

Une consultation avec différents fournisseurs de services et associations de soutien a révélé le besoin de continuellement mettre en valeur la confidentialité et de qualifier sa signification dans le contexte des soins de santé génésique et de l'assistance socio psychologique en cas de grossesse accidentelle. Les questions de confidentialité et de respect de la vie privée inquiètent tout individu vivant une grossesse accidentelle et ceci est accentué si la femme ne parle ou ne comprend pas l'anglais. L'invisibilité des femmes appartenant aux minorités ethniques peut souvent être issue des peurs et des inquiétudes liées à leur statut légal en Irlande plutôt qu'aux aspects traditionnels et culturels de la gestion des naissances.

La connaissance du statut d'une femme est importante. Sans savoir le statut actuel juridique d'une femme, il est impossible de la diriger vers les bonnes agences et d'apaiser ses peurs et ses inquiétudes. Une orientation efficace est cruciale afin d'assurer que la femme vivant une grossesse accidentelle a une compréhension claire et cohérente de sa santé et de ses droits sociaux.

Des questions indirectes telles que les suivantes peuvent aider à établir le statut d'une femme:

- Quelle est la profession de la femme?
- Quelles sont ses inquiétudes?
- Quelles sont ses peurs?

Avant tout, il est important de respecter et de s'adapter, dès que possible, aux différentes

¹ Instrument statutaire No.446 de 2001. Ordre 2001 disponible sur www.crisispregnancy.ie et sur les sites web du gouvernement.

croyances et coutumes associées aux soins de grossesse et de santé génésique. Les besoins individuels, les peurs et les anxiétés seront accentués pour quelqu'un sans expérience préalable du système occidental de santé bureaucratique, qui peut souvent paraître étrange et effrayant.

Les meilleurs soins, soutien et conseils sont fondés sur le principe de constamment se renseigner sur les besoins de l'individu. Une prévention efficace de la grossesse et l'aide en cas de grossesse accidentelle reconnaissent que: « Derrière chaque étiquette, se trouve un être humain qui peut parler et penser pour elle-même. Ecoutez-la, donnez-lui le temps et l'espace, n'assumez pas de savoir déjà ce qu'elle désire ou veut. » ²

² Directeur de la formation des sages-femmes cité dans : Schott, Judith & Henley, Alix (1996), culture, religion et grossesse dans les sociétés multiculturelles (p242) Butterworth Heineman Oxford.

QUESTIONS IMPORTANTES

Cette section est partagée en 6 parties principales:

- 1. Suis-je enceinte?
- 2. Assistance socio psychologique
- 3. Confidentialité
- 4. Statut légal
- 5. Discrimination
- 6. Services de la santé en Irlande

1. SUIS-JE ENCEINTE?

Si vous possédez une carte médicale, des tests de grossesse gratuits sont disponibles chez votre médecin de famille, dans certaines cliniques de planning familial et certains services de la jeunesse.

Si vous ne possédez pas de carte médicale, vos options sont les suivantes: acheter un kit de test de grossesse à la pharmacie et faire votre propre test ou vous rendre chez votre médecin de famille ou dans certaines cliniques de planning familial pour effectuer un test.

Des tests de grossesse gratuits sont aussi disponibles dans certains services de soutien, par exemple **Life & CURA**. Voir *les contacts utiles* à la fin de ce guide.

2. ASSISTANCE SOCIOPSYCHOLOGIQUE

En Irlande, l'assistance socio psychologique est perçue comme une façon positive de faire face aux questions difficiles auxquelles la plupart des personnes sont confrontées à certaines périodes de leur vie. Consulter un conseiller professionnel peut aider à soulager le stress, le sentiment d'isolement, la confusion et les anxiétés sur l'avenir. La plupart des personnes se sentent inquiètes avant leur première visite chez un conseiller car elles ne savent pas à quoi s'attendre. Il est important de savoir que vous n'êtes pas jugée et qu'il n'y a pas de préjugé à voir un conseiller. Les séances de conseil socio psychologiques durent en général environ 60 minutes et peuvent être conduites en séances individuelles en tête-à-tête, en couple, en famille ou par téléphone. Les services d'assistance socio psychologique sont offerts dans une atmosphère privée, confidentielle et sans danger. Ces séances sont structurées autour de vos besoins et de vos inquiétudes.

Si:

- vous désirez des conseils sur le planning familial
- vous pensez être enceinte et que cela vous inquiète
- vous aimeriez parler à quelqu'un en confidentialité

Il existe plusieurs agences de soutien avec des conseillers qui seront heureuses de vous voir. Les agences publiques d'assistance socio psychologique pour les grossesses offrent des séances gratuites. Vous pouvez voir un conseiller à n'importe quel moment de votre grossesse, quels que soient vos revenus, votre âge ou votre lieu de résidence. L'assistance socio psychologique pendant la grossesse peut vous donner l'occasion d'explorer vos sentiments sur votre grossesse et de discuter de facon privée et confidentielle des options qui vous sont disponibles. Si le conseiller trouve cela nécessaire, et que vous êtes d'accord, elle/il peut vous orienter vers une autre agence pour un soutien plus approprié.

Avoir accès aux informations utiles est primordial. Afin de pouvoir prendre une décision bien informée, vous devez connaître toutes vos options et vos droits. Tous ces éléments seront expliqués lors de votre séance de conseil socio psychologique.

Pour une liste des agences de soutien des grossesses et les aides socio psychologiques spécialisées dans la grossesse, voir les contacts utiles à la fin de ce guide. Beaucoup de médecins de famille offrent également des conseils à leur patientes en cas de grossesse accidentelle et peuvent apporter de l'aide et un soutien.

Il faudra prendre rendez-vous (ceci peut être fait par téléphone ou en se rendant directement dans une agence pour fixer un rendez-vous). Pour les questions concernant le système de rendez-vous en Irlande, voir la section sur les services médicaux en Irlande, page 12.

Note importante: Les informations sur l'avortement sont UNIQUEMENT disponibles lors des séances d'assistance socio psychologique avec un conseiller ou un médecin et non par téléphone. Les services d'assistance socio psychologique spécialisés dans les grossesses accidentelles ont été mis en place en Irlande dans le but de fournir des informations sur toutes les possibilités en cas de grossesse accidentelle. Toutes les associations citées dans la section "contacts utiles" des agences d'assistance socio psychologique spécialisées dans les grossesses

accidentelles (section située à la fin de ce guide) discuteront avec vous de vos options. Seules les agences marquées d'un astérisque * vous donneront les coordonnées des cliniques d'avortement sur demande lors d'une séance d'assistance socio psychologique.

Vous pouvez également obtenir des informations sur l'avortement auprès de votre médecin de famille. S'il ou elle ne souhaite pas vous fournir les informations dont vous avez besoin, demandez-lui de vous orienter vers un médecin qui le fera.

3. CONFIDENTIALITÉ

Les inquiétudes sur la confidentialité et le statut juridique peuvent empêcher certaines personnes d'obtenir de l'aide en cas de grossesse accidentelle. Les services de soins médicaux et les agences de soutien en Irlande opèrent normalement de façon strictement confidentielle et impartiale. Dans certains cas exceptionnels, le service d'informations peut, conformément à la loi irlandaise, être requis à rompre cette confidentialité. Si c'est le cas, votre conseiller parlera avec vous de toutes les implications légales. Ceci se rapporte surtout aux cas suivants:

- allégations d'abus d'enfant ou risque d'abus
- acte ou menace de crime grave
- soupçons que l'individu représente un danger pour lui-même, par exemple en cas d'automutilation ou de suicide

Il est important de donner autant d'informations que possible sur vos antécédents médicaux et familiaux au personnel médical, afin qu'il puisse vous fournir les meilleurs traitements et conseils possibles ou qu'il vous oriente vers un service ou une agence pertinente.

Si vous avez des inquiétudes concernant la confidentialité, demandez à toute personne que vous contactez des clarifications et des réassurances supplémentaires.

4. STATUT LEGAL

Selon la loi sur l'immigration, votre statut légal se rapporte aux conditions de votre résidence en Irlande. Les catégories comprennent: Travailleurs immigrés, demandeurs d'asile, réfugiés, immigrés de la communauté européenne ou de l'extérieur. Les droits civils de toute personne née sur l'île d'Irlande le 1er janvier 2005 ou après, dépendent de la citoyenneté des parents au moment de la naissance de cette personne ou des antécédents de résidence de l'un des parents avant la naissance.

Les droits d'une personne vis-à-vis des services irlandais dépendent de son statut légal, de ses revenus et de la longueur de sa résidence en Irlande, passée ou future.

Afin de bénéficier des prestations sociales vous devez avoir été habituellement résidente du pays depuis deux ans. Pour accéder aux services de soin de maternité, le temps de résidence habituelle normalement requis est d'un an.

5. **DISCRIMINATION**

Selon la loi irlandaise sur l'égalité, « la discrimination est définie comme un traitement moins équitable. Une personne est victime de discrimination si elle est ou sera moins bien traitée que d'autres dans le cadre de n'importe lequel des neuf domaines»³

Les neufs domaines sont: Sexe, statut marital, situation de famille, handicaps, orientation sexuelle, âge, religion, race, membre de la communauté nomade.

Des conseils gratuits sont disponibles auprès de l'autorité pour l'égalité **The Equality Authority** pour toute personne estimant avoir été victime d'un traitement discriminatoire dans le cadre d'un emploi ou d'une formation professionnelle. Conformément à la loi sur l'égalité des emplois de 1998, les plaintes doivent être portées dans les 6 mois qui suivent le dernier acte discriminatoire.

Le racisme est une forme particulière de discrimination, définie comme: « 'Toute distinction, exclusion, restriction ou préférence basée sur la race, la couleur, la

descendance, ou l'origine ethnique ou nationale qui a pour but d'annuler ou de gêner la reconnaissance, le plaisir ou l'exercice de façon égale des droits humains et des libertés fondamentales dans les domaines politiques, économiques, sociaux ou culturels ou d'autres domaines de la vie publique'.4»

Si vous avez été, ou que vous êtes victime d'une discrimination, vous pouvez contacter le National Consultative Committee on Racism and Interculturalism (NCCRI) (comité de consultation national sur le racisme et le pluricuturalisme). Voir les contacts utiles à la fin de ce quide.

De plus, vous pouvez consulter The Equality Authority (l'autorité pour l'égalité) afin de vérifier si votre discrimination est de leur recourt. Cet organisme peut uniquement vous fournir des informations générales. Il ne peut fournir de conseils juridiques que si votre demande de représentation juridique à travers lui est acceptée. Les publications de cet organisme sont disponibles en irlandais, en français, en portugais et en roumain. Voir les contacts utiles à la fin de ce guide.

6. LES SERVICES MÉDICAUX EN IRLANDE

Afin de qualifier aux soins médicaux gratuits, vous devez faire une demande de carte médicale dans votre centre médical local. Pour avoir droit à la carte médicale, vos revenus doivent être limités.

DIRECTION DU SERVICE DE LA SANTE (HEALTH SERVICE EXECUTIVE)

La direction du service de la santé (Health Service Executive) est, par le biais des centres médicaux, le fournisseur principal de soins médicaux au niveau local. Ceci comprend les services offerts par les médecins de famille, les infirmières de la santé publique, les assistantes sociales, les conseillers spécialisés dans les toxicomanies etc. Cependant, le ministère des affaires sociales et familiales (Department of Social and Family Affairs) finance également certains services

³ Source : Equality Authority, site : http://www.equality.ie

⁶ Discrimination raciale telle qu'elle est définie dans l'article 1 de la convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de disrimination raciale (1969) Site web: http://www.unhchr.ch

d'assistance socio psychologique (par exemple pour les enfants et les relations maritales).

MEDECINS GENERALISTES (MEDECINS DE FAMILLE)

Si vous possédez une carte médicale, vous avez accès aux services gratuits des médecins généralistes y compris les conseils sur la contraception et les ordonnances pour les médicaments et autres méthodes contraceptives. Si un médecin ou un pharmacien refuse d'offrir ce service, votre centre médical local doit vous offrir une alternative en vous orientant vers un autre médecin, pharmacien ou une association de planning familiale (bénévole ou privée). Votre centre médical local vous fournira une liste de médecin généraliste dans votre quartier qui participe au programme de la carte médicale.

CENTRES ET CLINIQUES PRIVÉS/BÉNÉVOLES

Le secteur bénévole et privé en Irlande joue un rôle clef dans le domaine des services sociaux et des services de la santé. Un certain nombre d'agences spécialisées ont été créées pour répondre aux besoins des clients, par exemple dans le domaine du planning familial et des grossesses. Voir les contacts utiles à la fin de ce guide.

Q: En quoi consistent les services de maternité en Irlande?

R: La plupart des services de maternité sont des services combinés, c'est à dire une association de services de médecine générale et hospitaliers. Ceci comprend les services d'un médecin généraliste pendant la grossesse et pendant 6 semaines suivant la naissance de votre enfant et votre séjour à l'hôpital.

Q: Les services de maternités sont-ils gratuits pour toutes les femmes?

R: Les soins prénataux (avant la naissance) et postnataux (après la naissance) dans les services publics sont gratuits pour toutes les femmes. Néanmoins, dans certains cas et dans certaines régions, il se peut que ces services soient payants.

Q: Je suis une demandeuse d'asile. Je suis enceinte. À quoi ai-je droit?

R: L'agence d'accueil et d'insertion (Reception and Integration Agency), qui fait partie du Ministère de

la justice, de l'égalité et de la réforme judiciaire, est responsable de la coordination des services offerts aux demandeurs d'asile en Irlande. En tant que porteur d'une carte médicale, vous avez droit aux soins prénataux et postnataux gratuits en Irlande.

Que vous soyez aidé directement ou que vous receviez un paiement d'une allocation sociale, vous devez contacter l'assistance sociale de votre centre médical local ou le service d'informations pour réfugiés (Refugee Information Service) pour plus d'informations sur les prestations sociales auxquelles vous avez droit.

Q: Je suis une travailleuse itinérante et je suis enceinte. Mon permis de travail expire dans deux mois. Mon bébé doit naître dans quatre mois. À quoi ai-je droit ?

R: La situation de chaque individu est différente et il est important de connaître ses options. La question primordiale est : votre patron est-il prêt à renouveler votre permis de travail ? Selon la loi irlandaise, vous ne pouvez pas être renvoyée parce que vous êtes enceinte. Afin d'étudier vos meilleures options, contactez: Access Ireland, Immigrant Council of ireland, Refugee Asylum Service, Migrant Rights Centre Ireland. Voir les contacts utiles à la fin du guide.

Q: Je suis une étudiante étrangère. Je suis enceinte. A quoi ai-je droit?

R: Vous avez droit aux soins médicaux gratuits avant et après la naissance de votre enfant si vous avez vécu ou avez l'intention de vivre en Irlande pendant au moins un an. Vous avez peut-être également droit à une aide financière, selon votre statut légal. Les étudiants à temps plein n'ont pas normalement droit à l'allocation sociale supplémentaire (Supplementary Welfare Allowance).

Q: Comment faire la demande de carte médicale?

R: Obtenez un formulaire de requête et demandez la liste des médecins participants à votre centre médical local. Pour obtenir une carte médicale, vous devez fournir une adresse résidentielle et nommer le médecin (de la liste) que vous aimeriez consulter.

Les services médicaux normalement couverts par une carte médicale comprennent :

- Les services gratuits d'un médecin généraliste (médecin de famille) ;
- Les médicaments prescrits (mis à part quelques exceptions);
- Les services de maternité et de pédiatrie.

Pour la liste complète de vos droits en matière de soins médicaux, les réponses à d'autres questions et en savoir plus sur la carte médicale, contactez la direction des services médicaux dans votre centre médical local.

Q: Dois-je prendre rendez-vous pour les services médicaux?

R: Cela dépend du service ou de l'agence que vous contactez. Nous recommandons de contacter le service ou l'agence par téléphone pour voir si il opère avec un système de rendez-vous et si c'est le cas, se renseigner sur comment prendre rendez-vous. Autrement, vous pouvez vous y rendre afin de prendre rendez-vous ou pour plus de renseignements sur les services qu'il fournit.

Q: Dois-je me présenter à l'heure fixée ?

R: Oui, en général. La plupart des services fixe un intervalle précis pour les clients et si vous avez pris rendez-vous, il est important se présenter à l'heure prévue sinon vous ne serez pas vue et il vous faudra prendre un autre rendez-vous.

Q: Si je ne peux pas respecter le rendez-vous?

R: En cas d'urgence ou si tout simplement vous ne pouvez pas aller au rendez-vous, vous devez téléphoner pour l'annuler, à l'avance si possible. Il vous faudra également prendre un autre rendez-vous.

Q: Est-ce que je peux demander à voir une femme?

R: Dans la plupart des cas, vous pourrez demander une femme, par exemple une femme médecin. Ceci n'est pas toujours possible dans les hôpitaux, particulièrement de nuit.

PREVENTION DE GROSSESSE

Les informations et l'éducation sur les services de planning familial et la contraception en Irlande sont fournies directement par:

- La direction des Services de la santé
- Les médecins généralistes/infirmières
- Les cliniques de planning familial

Il est important de décider quelle méthode de planning familial et de contraception vous convient le mieux. Il existe de nombreuses méthodes, et décider quelle est la meilleure pour vous peut être difficile. Parler à un docteur, une infirmière ou à un conseiller psychologique qui puisse vous expliquer les différentes méthodes et répondre à vos questions vous aidera à décider. Si parler à un homme (médecin ou autre) vous inquiète, il est important de savoir que les cliniques de planning familial et les centres de bien-être féminin (Well Woman Centres) ont toujours du personnel féminin disponible pour vous renseigner et vous conseiller. De même, vous pouvez demander à votre cabinet médical une liste des femmes médecins dans votre quartier.

Les adresses et les numéros de téléphone pour les conseils et renseignements sur le planning familial sont indiqués dans la section des *Contacts Utiles* à la fin de ce guide. D'autres services de planning familial sont indiqués dans les pages jaunes (Golden Pages) de l'annuaire du téléphone.

Q. Pourquoi utiliser des contraceptifs?

R. Afin de ne pas tomber enceinte. La plupart des méthodes contraceptives ont un taux d'échec très faible. L'utilisation prudente et correcte d'une méthode contraceptive minimise les chances d'une grossesse accidentelle.

Le plupart des grossesses accidentelles se produisent à cause d'une utilisation incorrecte des méthodes contraceptives.

Beaucoup de grossesses accidentelles arrivent dans les quelques mois qui suivent la naissance d'un enfant. Vous pouvez tomber enceinte 21 jours après la naissance de votre bébé.⁵

Les contraceptifs locaux, par exemple les préservatifs, vous protègent également contre les infections sexuellement transmissibles.

Du pamphlet sur l'utilisation des contraceptifs de Shering Health Care, novembre 2002

Q: Quels sont les types de méthodes contraceptives disponibles en Irlande?

R: Il y a de nombreuses méthodes contraceptives disponibles:

- 1. Pilule contraceptive combinée (connue tout simplement comme la pilule)
- 2. Pilule contenant uniquement du progestatif
- 3. Contraceptif injectable (Depro-Provera)
- 4. Implant contraceptif
- 5. Préservatifs et spermicide
- 6. Diaphragme
- 7. Dispositif anticonceptionnel intra-utérin (Stérilet)
- 8. Planning familial naturel
- 9. Stérilisation (homme et femme)
- 10. Contraception d'urgence (pilule du lendemain)
- 11. Patch contraceptif (Evra)
- 12. Baque vaginale

Pour plus d'informations, contactez votre médecin ou votre clinique de planning familial.
L'association de planning familial irlandaise (The Irish Family Planning Association) a une série de guides informatifs appelés les guides noirs & blancs qui ont été traduits en russe, en français et en roumain. Voir les contacts utiles à la fin de ce guide. Demandez à votre médecin ou à la clinique de planning familial des informations et des conseils sur la méthode contraceptive qui vous intéresse. Ces conseillers vous aideront à décider quelle est la meilleure méthode pour vous. On vous informera aussi sur les méthodes qui fonctionnent mal et sur les mythes de la contraception.

Une liste complète des cliniques de planning familial est disponible dans la rubrique planning familial (Family Planning) des pages jaunes [Golden Pages] de l'annuaire téléphonique.

Quelle que soit la méthode contraceptive choisie, elle ne sera efficace que si vous l'utilisez constamment et en suivant rigoureusement les indications d'utilisation.

De nombreuses grossesses accidentelles sont le résultat de méthodes contraceptives mal utilisées, par exemple en l'oubliant ou en commettant une erreur. Si cela arrive, vous devez contacter votre médecin ou votre clinique de planning familial immédiatement.

Q: Est-ce que la carte médicale recouvre le coût de tous les contraceptifs?

R: La carte médicale ne paiera pas les préservatifs mais paiera pour la plupart des autres méthodes contraceptives, par exemple la pilule, les contraceptifs injectables et le stérilet. Demandez à votre médecin ou à votre clinique de planning familial si vous n'êtes pas sure de vos droits en matière de contraceptifs avec la carte médicale.

Q: Ai-je besoin d'une ordonnance pour tous les contraceptifs ?

R: Vous pouvez acheter les préservatifs au comptoir de la plupart des pharmacies, dans les magasins, les supermarchés et aux distributeurs automatiques de certains pubs. Vous pouvez également acheter les préservatifs féminins et les spermicides au comptoir de la plupart des pharmacies. Pour toutes les autres méthodes contraceptives, vous devez consulter votre médecin ou votre clinique de planning familial et obtenir une ordonnance.

Q: Est-ce que je devrai fournir mes détails personnels avant d'obtenir une ordonnance pour la pilule ?

R: La pilule est prescrite par un médecin qui doit connaître vos antécédents médicaux avant d'écrire une ordonnance. Elle/il voudra mesurer votre tension, prendre votre poids et vous demander si vous fumez. Le tabagisme pose une variété de risques médicaux pour la reproduction.

Q: Y a t-il des limites d'âge pour obtenir les contraceptifs légalement?

R: Les préservatifs peuvent être vendus sans ordonnance à toute personne, ayant plus ou moins de 17 ans. La vente des contraceptifs, autres que les préservatifs, à une personne non mariée de moins de 17 ans est illégale sauf en cas d'ordonnance. Les médecins ne sont pas obligés de consulter ou d'obtenir l'accord des parents d'une personne de moins de 17 ans avant d'écrire ce genre ordonnance.

Q: Qu'est ce qui offre la meilleure protection contre les infections sexuellement transmissibles?

R: Les préservatifs, s'ils sont bien utilisés,

représentent la meilleure protection contre les infections sexuellement transmissibles.

Q: Si je prends la pilule et que je suis sous antibiotiques, est-ce que c'est toujours efficace?

R: Non, en général vous devez prendre d'autres précautions. Consultez votre médecin ou la clinique de planning familial immédiatement. D'autres médicaments peuvent aussi empêcher la pilule de bien fonctionner ainsi qu'induire des vomissements ou une diarrhée sévère. Pour des conseils supplémentaires ou pour parler de vos inquiétudes sur l'utilisation de la pilule, consultez votre médecin, une clinique de planning familial ou un pharmacien.

Q: Est-ce que l'allaitement au sein est une méthode efficace de contraception?

R: L'allaitement n'est PAS une méthode efficace de contraception. Cependant, la décision d'allaiter ou non est très importante. Il y a des méthodes contraceptives qui peuvent être utilisées pendant l'allaitement. Afin de prendre une décision bien informée, parlez-en à votre médecin, votre clinique de planning familial ou à l'infirmière de la santé publique dans votre cabinet médical local.

Note importante: L'allaitement offre de nombreux avantages à la fois au bébé et à la maman. Les bienfaits médicaux associés avec les bébés allaités concernent par exemple son système immunitaire, la prévention des maladies, les risques décrus d'allergie et un meilleur développement des dents.

OPTIONS EN CAS DE GROSSESSE ACCIDENTELLE

En cas de grossesse accidentelle (que celle-ci soit prévue ou pas), vous devez prendre la décision qui soit la bonne pour vous. Pour que cette décision soit bien informée, vous devez connaître toutes les options qui existent actuellement en Irlande. Il est important de bien réfléchir sur toutes les options et d'établir quels soutiens, financiers et sociaux, vous pourrez obtenir. Ceci vous permettra de prendre la meilleure décision pour vous.

Quelle que soit votre décision, elle doit être la bonne pour vous.

Vos options:

- 1. Devenir parent
- 2. Adoption
- 3. Avortement

1. DEVENIR PARENT

Si vous décidez de mener la grossesse à terme et devenir parent, seule ou avec votre partenaire, il est important d'obtenir tous les conseils et les informations pertinentes sur vos droits juridiques et vos droits aux prestations sociales. Votre statut juridique peut avoir une influence sur les allocations qui vous sont disponibles.

Les informations pertinentes dont vous pourrez avoir besoin comprennent:

- Congés de maternité/parentaux
- · Droits financiers
- Services de santé publique
- Informations juridiques pour les parents qui ne sont pas mariés

CONGÉS DE MATERNITÉ (MATERNITY LEAVE)

- Vous avez droit aux congés de maternité même si vous avez commencé un emploi récemment.
- Vous devez être dans un emploi où vous payez les contributions d'assurances sociales (PRSI)
- Vous avez le droit de participer à une série de classes prénatales sans diminution de salaire (Sauf pour les trois dernières leçons de la série)
- Vous avez droit à 26 semaines de congé de maternité
- Vous pouvez également prendre 16 semaines supplémentaires mais vous ne recevrez pas les allocations de maternité pendant ces 16 semaines.

CONGÉS PARENTAUX (PARENTAL LEAVE)

• Chaque parent a droit à 14 semaines de congés parentaux **non payés** sur une période de 8 ans, pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 8 ans.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur les congés de maternité et les congés parentaux, contactez **The Equality Authority**. Voir les *Contacts Utiles* à la fin de ce quide.

DROITS FINANCIERS

Vous devez être 'habituellement résidente' en Irlande pour avoir droit aux prestations sociales. Si vous avez vécu dans les îles britanniques pendant deux ans ou plus, avez travaillé dans les îles britanniques et que vous vivez maintenant en Irlande où vous avez l'intention de résider en permanence, vous remplissez les conditions de

résidence habituelle. Les Iles britanniques comprennent l'Irlande, la Grande Bretagne, les îles de la Manche et l'île de Man.

Vous devez être 'habituellement résidente' en Irlande pour avoir droit aux paiements suivants, disponibles auprès du Ministère des affaires familiales et sociales (Department of Social and Family Affairs):

- *Allocation de chômage
- *Retraite non contributive de vieillesse
- *Retraite pour aveugles et non-voyants
- *Allocations de veuvage et allocations pour orphelin non contributives
- *Allocation pour famille monoparentale
- *Allocation pour personne à charge
- *Allocation d'invalidité
- * Allocation sociale supplémentaire (autre que les paiements exceptionnels en cas de besoins urgents)
- *Allocation familiale

Les citoyens de l'VE de la Suisse employés ou en profession libérale en Irlande et qui bénéficient du système d'assurance sociale Irlandais (Irish Social Insurance) ne doivent pas remplir les conditions de résidence habituelle afin de toucher les allocations familiales (Family Benefits).

Les Allocations Irlandaises de la liste ci-dessous sont qualifiées en tant qu'allocations familiales par l'VE:

- Allocation pour famille monoparentale
- Allocation (non contributive) d'orphelin
- Supplément de revenu familial
- Allocation familiale

Allocations de maternité (Maternity Benefit)

L'allocation de maternité est un paiement versé aux femmes salariées ou indépendantes qui paient les contributions sociales liées aux salaires (Pay related Social Insurance) et qui ont un nombre suffisamment élevé de contributions (au moins 39 dans l'année correspondante). Etant donné qu'il s'agit d'un paiement d'assurances sociales, vous n'avez pas besoin de remplir les conditions de résidence habituelle pour pouvoir recevoir les allocations de maternité. Vous devez avoir un emploi lors de votre demande d'allocation de maternité. Le montant de votre allocation de maternité dépendra de vos revenus.

Si vous y avez droit, vous recevrez les allocations de maternité pendant 26 semaines. Vous devez en faire la demande au moins 6 semaines avant la naissance de votre bébé. Vous pouvez obtenir un formulaire de demande dans votre bureau local d'assurance sociale, au bureau de poste ou auprès de la section 'maternité' de DSFA. Voir les Contacts Utiles à la fin de ce quide.

Allocations familiales (Child Benefit)

Les allocations familiales sont un paiement pour tout enfant vivant en Irlande, quels que soient les revenus des parents. Cependant les règles de résidence habituelle s'appliquent. Les paiements continuent jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 16 ans ou, s'il est à l'école à temps complet, jusqu'à son 19ème anniversaire. Les paiements sont mensuels.

La demande d'allocations familiales se fait automatiquement lors de la déclaration de naissance de votre enfant. Vous n'avez pas besoin d'en faire la demande.

Allocations pour les familles monoparentales (One-Parent Family Payment,OPF)

Le paiement pour les familles monoparentales (OPF) est destiné aux hommes et femmes qui élèvent un ou plusieurs enfants seuls/es. Vous pouvez en faire la demande si vous êtes célibataire, veuve, l'épouse d'un prisonnier, séparée ou divorcée ou si votre mariage a été annulé et que vous ne vivez plus avec votre mari. Votre paiement comprendra un montant personnel pour vous et un montant supplémentaire pour chaque enfant à charge. Votre taux personnel dépendra de vos moyens (c'est à dire de vos revenus).

Vous aurez droit à ce paiement si:

- Vous êtes la personne responsable des soins principaux d'au moins un enfant vivant avec vous, de moins de 18 ans ou de moins de 22 ans si étudiant à temps complet.
- Vous ne cohabitez pas avec quelqu'un en tant que mari et femme.
- Vous gagnez €375.00 ou moins par semaine.
- Vous remplissez les conditions du test sur vos moyens – qui s'applique à tout autre revenu ou propriété que vous puissiez avoir (à l'exception de votre domicile) ou au capital qui pourrait vous rapporter de l'argent.
- Vous résidez dans le pays de façon habituelle (voir ci-dessus).

Pour toute information supplémentaire sur les allocations pour les familles monoparentales, contactez la section des familles monoparentales (One-Parent Family) de DSFA. Voir les *Contacts Utiles* à la fin de ce guide.

Allocation sociale supplémentaire (Supplementary Welfare Allowance Scheme, SWA)

L'allocation sociale supplémentaire est une allocation hebdomadaire essentielle pour les personnes sans ou à moindre revenus. Les personnes à revenus peu élevés peuvent aussi avoir droit à un paiement hebdomadaire supplémentaire pour les aider à répondre à certains besoins comme par exemple le loyer et le remboursement des intérêts d'un prêt immobilier. De plus, des versements peuvent aussi être effectués pour les besoins exceptionnels ou urgents.

Versements de base (Basic Payments)

Si vous n'avez aucun revenu, il se peut que vous qualifiiez pour l'allocation sociale supplémentaire de base (Supplementary Welfare Allowance). Si vos revenus hebdomadaires sont en dessous du taux des allocations sociales supplémentaires pour la taille de votre famille, un paiement sera versé pour relever votre revenu au niveau du taux fixé des allocations sociales supplémentaires. Si vous avez fait une demande d'allocations sociales ou de retraite qui n'a pas encore été versée et si vous n'avez pas d'autres revenus, il se peut que vous ayez droit aux allocations sociales supplémentaires en attendant le versement.

Suppléments

Si vos revenus, RMI ou autre, sont trop bas pour répondre à certains besoins spéciaux, il se peut que vous qualifilez au versement d'un supplément hebdomadaire. Les besoins spéciaux peuvent comprendre:

- *Loyer ou paiements des intérêts d'un prêt immobilier
- *Facture exceptionnelle de chauffage pour cause de maladie. Vous aurez besoin d'une lettre de votre médecin avant de pouvoir recevoir ce supplément.
- *Régime spécial pour cause de maladie tels que le diabète ou la cœlialgie. Normalement celui-ci doit être prescrit par un spécialiste ou médecin hospitalier Cependant, dans certains cas, par

exemple en cas de régime à faibles matières grasses, le régime peut être prescrit par un médecin généraliste.

Le montant de tout supplément sera décidé par la direction des services de la santé selon vos circonstances.

Paiements en cas de besoins exceptionnels

En cas de circonstance exceptionnelle il se peut que vous qualifiiez au versement d'un paiement pour besoin exceptionnel, pour aider une dépense essentielle et unique. Les dépenses prévisibles ou qui se répètent telles que le chauffage ou l'habillement doivent être réglées avec vos revenus hebdomadaires. Il n'y a pas de droits automatiques aux paiements en cas de besoin exceptionnel. Les paiements sont à la discrétion de la direction des services de la santé, qui prendra toutes vos circonstances en compte.

Selon vos circonstances, un paiement pour besoin exceptionnel peut être versé pour vous aider avec le coût de:

- *Literie et autres matériels domestiques essentiels tels que les berceaux, poussettes et vêtements de bébé.
- *Dépenses en cas d'obsèques
- *Autres grandes dépenses non prévues

Paiement en cas de besoins urgents

Vous pouvez recevoir un paiement pour besoin urgent même si vous n'avez pas normalement droit à de l'aide dans le cadre du programme des allocations sociales supplémentaires. Les paiements sont normalement versés pour aider aux besoins immédiats tels que l'alimentation ou des vêtements après un incendie ou une inondation.

Selon vos circonstances, vous devrez peut-être le repayer dans sa totalité ou en partie, par exemple si vous travaillez ou si votre demande d'indemnité d'assurance a été acceptée.

Programme d'allocations pour l'achat des vêtements et des chaussures scolaires

Ce programme contribue au coût des vêtements et des chaussures scolaires pour les enfants en âge scolaire (jusqu'à 22 ans si étudiant à temps complet) et dont les parents reçoivent une allocation sociale. Le programme opère tous les ans entre début juin et fin septembre.

Programme national de fioul domestique

Il se peut que vous ayez droit à une allocation hebdomadaire dans le cadre du programme national de fioul domestique pendant les mois d'hiver, si vous remplissez certaines conditions. Une semaine supplémentaire d'allocation de fioul non fumigène est payable pour contribuer au coût de fuel non fumigène si vous habitez dans un quartier ou la vente de charbon bitumineux est interdite.

Faire la demande d'allocations sociales supplémentaires (SWA)

Pour faire la demande d'allocation sociale supplémentaire, vous devez contacter l'assistant(e) social(e) de votre centre médical local. Il ou elle sera responsable des décisions concernant votre demande. Les heures de permanence de l'assistant(e) social(e) sont disponibles dans votre centre médical local. Afin d'avoir droit à l'allocation sociale supplémentaire, vous devez:

- Être résident(e) habituel(le) dans le pays (sauf dans les cas de paiements 'exceptionnels' ou 'urgent')
- Avoir des revenus insuffisants pour répondre à vos besoins
- Avoir fait la demande pour toutes les allocations auxquelles vous pouvez avoir droit, comme par exemple les allocations de chômage, les allocations pour les familles monoparentales etc.

Normalement, vous n'aurez pas droit aux allocations sociales supplémentaires si vous êtes étudiante ou que vous travaillez à temps complet.

Informations supplémentaires:

Des informations sont disponibles à votre bureau local d'assistance sociale sur Internet: www.welfare.ie et auprès des services télétexte de AERTEL et RTE.

Des livrets d'informations, des brochures et des formulaires de demande sont disponibles dans les bureaux locaux de l'assistance sociale, les bureaux de poste ou en appelant le numéro spécial du Ministère des affaires sociales et familiales au 1890 20 23 25 Des informations sur toutes les prestations sociales et les allocations sociales supplémentaires sont disponibles dans le centre d'informations des citoyens (Citizens Information Centre) indiqué dans les pages jaunes (Golden Pages).

SERVICE MÉDICAL PUBLIC

Q: Je suis enceinte, à quoi ai-je droit pendant ma grossesse?

R: Si vous possédez une carte médicale et que habitez en Irlande depuis au moins un an ou avez l'intention d'y habiter pendant au moins un an, vous avez droit aux soins prénatals. Ce sont des soins médicaux et sociaux avant la naissance de votre enfant. Vous avez droit par exemple:

- Aux services de maternité
- Aux classes et aux visites prénatales
- Aux informations concernant les naissances à domicile
- Aux congés de maternité

Q: Après la naissance de mon bébé, à quoi ai-je droit et à quoi a droit mon bébé?

R: Dans le cadre du programme des soins de maternité et des soins pédiatriques, votre bébé a droit à deux visites gratuites chez votre médecin. La première visite a lieu lorsque votre bébé a 2 semaines, et la deuxième quand votre bébé a 6 semaines.

Q: Que fait une infirmière de la santé publique?

R: Si vous avez accouché dans un hôpital irlandais, une infirmière de la santé publique vous rendra visite lorsque vous retournerez chez vous. Vous n'aurez pas de démarche spécifique à faire car elle vous contactera automatiquement après la naissance de votre bébé. En cas d'accouchement à domicile, votre sage-femme vous aura déjà rendu visite. L'infirmière de la santé publique est employée par la direction du service de la santé et peut vous aider avec:

- Des conseils et de l'aide sur votre santé et celle de votre bébé
- L'allaitement
- Le régime alimentaire et la diététique nutritionnelle (lorsque le bébé commence à manger des aliments solides)
- Les examens pour vérifier le développement infantile
- Les vaccinations de votre bébé

Les examens pour vérifier le développement infantile peuvent avoir lieu dans votre centre médical local ou chez vous et sont gratuits. Ces examens contrôlent et enregistrent les progrès de votre enfant.

INFORMATIONS JURIDIQUES POUR LES PARENTS NON MARIÉS

Treoir a traduit les informations juridiques pour les parents non mariés en arabe, chinois, français, polonais, roumain et russe et celles-ci peuvent être téléchargées sur le site Web de Treoir:

www.treoir.ie

Les informations couvertes comprennent:

- la déclaration de naissance
- élever un enfant ensemble
- la tutelle
- garde d'un enfant
- droit d'accès
- pension alimentaire
- faire une demande de passeport
- pères célibataires
- enlèvement des enfants

Voir les publications de Treoir/CPA page 37 pour d'autres publications utiles.

2. ADOPTION

Q: Qu'est ce que l'adoption?

R: L'adoption est une procédure légale par laquelle un parent non marié peut choisir de placer son enfant à vie avec une autre famille. Une fois que l'adoption a été finalisée, elle ne peut être révoquée. Toutes les adoptions doivent être arrangées par la direction des Services de la santé ou par une agence d'adoption. Ces agences sont enregistrées auprès du conseil d'adoption (Adoption Board). L'enfant de personnes mariées ne peut être placé pour adoption qu'en cas d'abandon. 6

En Irlande, l'adoption peut être « ouverte » ou « fermée » « Fermée » signifie que les parents adoptifs et biologiques ne se rencontrent pas. « Ouverte » signifie qu'il y a des contacts entre les deux groupes de parents. Le niveau des contacts dépend des parents et de l'agence impliquée. Cependant, quelle que soit l'agence ou les

agences d'adoption contacté(es), elle vous fournira des informations et de l'aide afin de prendre la bonne décision pour vous et votre enfant.

La mère devra donner son accord à l'adoption en signant plusieurs documents.

On ne demandera pas au père de donner son accord, à moins qu'il ne soit le tuteur de l'enfant. S'il n'est pas le tuteur, il a le droit d'être consulté sur l'adoption mais cela ne signifie pas que son accord soit indispensable.

Si vous considérez l'adoption comme une possibilité, les agences d'adoption et les services de conseil sur les grossesses indiqués dans les *Contacts Utiles* à la fin de ce guide pourront vous fournir des informations supplémentaires.

Note importante: Si vous décidez de choisir l'adoption, il est très important de rester en contact avec l'agence d'adoption pendant tout le processus, c'est à dire jusqu'à ce que l'ordonnance juridique finale d'adoption ait été signée. Cette étape prend normalement plusieurs mois après le placement de l'enfant dans sa famille adoptive. Si vous vous inquiétez sur votre statut légal, une demande spéciale peut être faite auprès du Service de la Justice, de l'égalité et de la réforme juridique (Department of Justice, Equality and Law Reform) pour étendre votre visa jusqu'à ce que le processus d'adoption soit completé. L'agence d'adoption vous donnera des informations supplémentaires à ce sujet ou vous pouvez contacter le service directement. Voir les contacts utiles à la fin de ce quide.

Q: Qu'est ce qu'une ordonnance juridique d'adoption?

R: Une ordonnance d'adoption fixe juridiquement la position de l'enfant dans la famille adoptive. Lorsque l'ordonnance d'adoption est passée, les parents biologiques perdent tous leurs droits juridiques par rapport à l'enfant et sont libres de toute responsabilité. Ces droits et ces responsabilités sont passés aux parents adoptifs. L'enfant est considéré par la loi comme étant l'enfant de ses parents adoptifs, comme s'il était né de leur mariage. L'adoption légale et juridique est permanente.

⁶ Source: Site Web du Conseil d'adoption: http://www.adoptionboard.ie

Q: Qu'ai-je à faire si je considère l'adoption comme étant une possibilité?

R: Il y a de nombreuses agences d'adoption en Irlande qui offrent des informations confidentielles. Le Conseil d'adoption (Adoption Board) vous donnera également des informations sur le processus d'adoption en Irlande. Voir les contacts utiles à la fin de ce guide pour une liste des agences d'adoption. La direction des services de la santé a aussi des services d'adoption. Les assistantes sociales dans les hôpitaux et les services de maternité peuvent également vous aider et vous informer.

Q: Est-ce que je saurais où mon enfant va être placé?

R: Non. En général les adresses ne sont pas échangées. Les réunions entre les parents dans les adoptions ouvertes ont généralement lieu dans un endroit neutre.

Q: Est-ce que mon enfant sera élevé de façon à connaître sa propre culture?

R: Les agences d'adoption essaient de placer l'enfant dans une famille qui l'élèvera dans la connaissance du milieu culturel de son père ou de sa mère biologique. Ceci concerne également la religion – en tant que parent vous avez le droit de connaître la religion des parents adoptifs avant de donner votre accord pour l'adoption de l'enfant.

Note importante: Il est important de savoir que toutes les agences d'adoption opèrent de façon strictement confidentielle.

Pour plus d'informations, contactez le Conseil de l'adoption. Voir les *Contacts Utiles* à la fin de ce guide.

3. AVORTEMENT

Q: Qu'est ce que l'avortement?

R: L'avortement est la terminaison d'une grossesse par moyen chirurgical.

Comme indiqué dans le document: 'Informations sur la loi sur l'avortement' (site gouvernemental: http://www.citizensinformation.ie): L'avortement est illégal en Irlande à moins qu'il n'existe un réel et substantiel risque pour la vie de la mère, y compris un risque de suicide. On ne peut pas empêcher les femmes d'aller à l'étranger pour avorter. Fournir des renseignements sur les

avortements à l'étranger est légal en Irlande, mais dans des conditions strictes (par exemple pendant des séances de conseils socio psychologiques sur la grossesse et non par téléphone). Ce n'est pas légal d'encourager ou de pousser à l'avortement dans les cas individuels. Les femmes en Irlande qui décident d'avorter doivent se rendre à l'étranger, dans un pays où l'avortement est légal. La plupart des irlandaises vont en Angleterre car c'est le pays le plus proche. L'avortement en Angleterre se fait dans des cliniques privées et payantes. La carte médicale ne recouvre pas les frais d'avortement et il n'y a pas de paiements venant du gouvernement pour couvrir les frais d'avortement et les frais de voyage.

Pour certaines femmes qui ne sont pas Irlandaises, voyager pour un avortement peut être difficile et cela dépendra du visa. Selon les conditions de visa, vous aurez peut-être besoin d'obtenir un permis spécial pour quitter l'Irlande et revenir. Si une femme a besoin d'un permis de voyage, elle doit fournir les pièces suivantes à la division de l'immigration et de la citoyenneté du ministère de la Justice, l'égalité et la réforme juridique (Visa Office, Immigration and Citizens Division of the Department of Justice, Equality and Law Reform):

- Une lettre d'un service de sociopsychologie auquel elle a participé ou une lettre de son médecin et
- Une lettre d'une clinique en Angleterre (ou du pays où aura lieu l'avortement) confirmant qu'un rendez-vous a été pris.

Les agences indiquées dans les contacts utiles à la fin de ce guide peuvent vous aider à ce sujet. Lors des séances d'assistance socio psycholgique, certains medécins, conseillers et agences spécialisées fournissent des informations sur l'avortement à l'étranger, et d'autres ne le font pas. Cependant, tous fourniront des conseils sur les options en cas de grossesse accidentelle.

Les agences marquées d'un * dans les contacts utiles à la fin de ce guide donneront les coordonnées des cliniques d'avortement pendant les séances de conseils sur la grossesse en têteà-tête.

AUTRES QUESTIONS DE SANTÉ ASSOCIÉES

- Centre pour les soins des survivants à la torture
- 2. Violence domestique
- 3. La mutilation génitale des femmes
- 4. Harcèlement
- 5. Mère séropositive
- 6. Circoncision masculine
- 7. Fausse couche, enfant mort-né et décès soudain d'un enfant
- 8. Viol
- 9. Les infections sexuellement transmissibles

1. CENTRE POUR LES SOINS AUX SURVIVANTS Á LA TORTURE

Le centre pour les soins des survivants à la torture (The Centre for the Care of Survivors of Torture) est une association caritative humanitaire. Elle travaille avec les survivants de la torture, entamant le processus de guérison mentale afin que les victimes puissent réussir, quels que soient leur origine ethnique, leur sexe, leur milieu religieux ou politique. Tout ceci dans le but commun de la prévention de la torture dans le monde entier. 7

Formé en 2001, le centre offre une variété de services spécialisés (médicaux, socio psychologiques, juridiques etc.). Le centre soumet les dossiers à d'autres agences si approprié et nécessaire. Les clients viennent des communautés de réfugiés et de demandeurs d'asile en Irlande.

Pour plus d'informations, contactez le centre pour les soins des survivants à la torture. Voir les contacts utiles à la fin de ce guide.

2. VIOLENCE DOMESTIQUE

La violence dans le cadre familial, ou dans les rapports personnels tel que le mariage, est un crime en Irlande. Elle est en général appelée 'violence domestique'. La loi sur la violence domestique de 1996, a été créée pour la protection, la sécurité et le bien-être des personnes mariées, des couples cohabitants, des parents, des enfants et autres personnes vivant dans un cadre domestique. La violence domestique comprend la violence physique, sexuelle et psychologique (mentale).

Une brochure intitulée *'protection contre la violence domestique'* est disponible auprès du Ministère de la justice, l'égalité et la réforme juridique. Voir les contacts utiles à la fin de ce livret.

⁷ Source : Déclaration de Mission de CCST telle qu'elle apparaît sur leur site Web

3. LA MUTILATION GENITALE DES FEMMES

La mutilation génitale des femmes – aussi appelée la circoncision féminine - est illégale en Irlande. Les femmes qui ont été circoncises ont des besoins de santé particuliers : médicaux, gynécologiques et obstétriques par exemple. En ce qui concerne la grossesse, la mutilation génitale des femmes (dans ses formes les plus sévères) peut avoir des conséquences graves pour l'accouchement.

Si vous aimeriez parler à quelqu'un en toute confidentialité à ce sujet, contactez **Comhlamh**. Voir les contacts utiles à la fin de ce livret.

4. HARCELEMENT

Une personne est coupable de harcèlement si elle vous tourmente en:

- Vous suivant constamment, en vous observant, vous gênant ou en communiquant avec vous
- Gênant de façon intentionnelle ou sans faire attention votre paix et votre vie privée ou
- Vous alarmant, en vous bouleversant ou en vous faisant du mal.

Pour agir contre le harcèlement dit d'atteinte à l'ordre public', fixez un rendez-vous à la cour fédérale et demandez à parler au greffier du tribunal. À Dublin, rendez-vous au bureau des réquisitions (Summons Office). Voir les Contacts Utiles à la fin de ce guide.

5. MÈRE SÉROPOSITIVE

Les services de dépistage du VIH et les services cliniques pour les individus porteurs du virus du Sida sont développés en Irlande depuis 1985. Dans la pratique clinique, le dépistage du virus du VIH est offert de façon routinière à toutes les femmes enceintes lorsqu'elles se rendent à la clinique prénatale.

La confidentialité, la neutralité et la clarté d'information sont centrales aux soins médicaux offerts aux mères séropositives en Irlande. Pour les mères séropositives, il est très important de savoir que le virus du VIH peut être transmis par l'allaitement. Par conséquent, l'allaitement n'est pas recommandé si vous êtes séropositive. Pour plus d'informations, contactez votre clinique de planning familial locale, les cliniques pour la santé des femmes (Well Woman Clinic), votre médecin ou l'infirmière de la santé publique de votre centre médical local. Vous pouvez également contacter Cairde, une association basée à Dublin qui soutient activement les personnes séropositives et leurs familles. Voir les Contacts Utiles à la fin de ce quide.

6. CIRCONCISION MASCULINE

La circoncision masculine n'est pas illégale en Irlande et peut être organisée avec l'aide de professionnels de la santé. Vous pouvez parler à votre infirmière de la santé publique, votre sagefemme, votre médecin, votre centre médical local et/ou l'hôpital pédiatrique avant ou après la naissance de votre bébé. Une circoncision faite par une personne non médicale dans des conditions dangereuses (c'est à dire dans un endroit sans soutien médical), mettra la vie du bébé en danger et est illégale. Il est très important que la circoncision soit effectuée par des professionnels médicaux licenciés.

7. FAUSSE COUCHE, ENFANT MORT-NE ET DECES SOUDAIN D'UN ENFANT

Si vous avez vécu une fausse-couche ou le décès soudain d'un enfant, ou si avez donné naissance à un enfant mort-né, vous pouvez obtenir un soutien socio psychologique spécialisé dans le deuil, la naissance et/ou de l'information sur les façons d'enregistrer un décès auprès de :

The Miscarriage Association of Ireland, Irish Still Birth and Neo Natal Death Sosiety and/or Irish Sudden Infant Death Association. Voir les *Contacts Utiles* à la fin de ce quide.

8. **VIOL**

Le viol est un crime en Irlande quelle que soit la relation entre les individus impliqués. La législation irlandaise reconnaît le viol dans le cadre du mariage, par un partenaire, petit ami, membre de la famille ou un ami comme étant un crime. Dans le cadre de la loi sur l'aide juridique civile, une aide juridique gratuite est disponible en cas d'attaque sexuelle grave. Contactez le Conseil d'aide juridique (Legal Aid Board).

Les centres d'aide en cas de viol offrent des conseils gratuits et confidentiels pour les femmes et les hommes qui ont été violés ou abusé sexuellement à n'importe quel moment de leur vie ou pour toute personne désirant parler de la violence sexuelle. Le centre d'urgence en cas de viol de Dublin (Dublin Rape Crisis Centre) opère une ligne d'assistance téléphonique gratuite 24h/24 (avec des conseillers spécialisés), sept jours par semaine au 1800 77 88 88. Il peut également vous fournir les numéros de téléphone des autres centres d'urgences spécialisés du pays. Voir les Contacts Utiles à la fin de ce guide.

9.LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Il est très important de contacter les services ou les professionnels médicaux si vous êtes enceinte et que vous avez été exposée (ou pensez avoir été exposée) à une infection sexuellement transmissible. Vous devez le faire immédiatement afin d'obtenir les traitements et le soutien nécessaires le plus rapidement possible.

Les soins médicaux et le soutien social des individus immigrés et appartenant aux communautés des minorités ethniques sont gérés selon les conventions internationales. En Irlande, chaque individu a droit aux traitements disponibles et appropriés pour sa maladie gratuitement et quand c'est nécessaire.8 Tous les immigrés, quel que soit leur statut résidentiel, ont droit d'accéder aux traitements et au soutien disponible pour le VIH/Sida et les MST. Il se peut que les inquiétudes concernant votre statut légal vous empêchent de demander de l'aide, mais

soyez assurée de la confidentialité totale de tous les services.

Le livret d'informations de l'association familiale irlandaise/Irish Family Planning Association (Le guide blanc et noir sur les infections sexuellement transmissibles) est disponible en anglais, en français, en roumain et en russe. Pour en obtenir des copies ou d'autres guides informatifs, contactez l'association de planning familial irlandaise (Irish Family Planning). Vous pouvez également contacter les cliniques Well Woman pour plus d'informations et des conseils socio psychologiques. Voir les contacts utiles à la fin de ce guide.

De plus, la plupart des principaux hôpitaux comportent des services de médecine urogénitale (GUM Clinics) où les infections sexuellement transmissibles sont diagnostiquées et traitées de façon strictement confidentielle. Par exemple, bien que les deux cliniques GUM de Dublin demandent les noms et les adresses, le service est complètement confidentiel. Voir les contacts utiles à la fin de guide.

⁸ Source : Dr Patrick O'Sullivan dans 'AIDS & Drugs Service of the Fastern Health Roard'

CONTACTS UTILES

En cas d'urgence, appelez le 112. Ce service est gratuit et l'opérateur alertera immédiatement les services d'urgences appropriés : les pompiers, l'ambulance, le police, les gardes-côtes et les sauveteurs de montagne.

TRFOIR

National Information Centre for Unmarried Parents

National Resource Centre for those Working with Young Parents

14 Gandon House Custom House Square

IFSC Dublin 1

LoCall: 1890 252 084
Tél: 01 6700 120
Email: info@treoir.ie
Site web: www.treoir.ie

Grâce au centre national d'informations gratuites et confidentielles, Treoir fournit des informations sur les problèmes juridiques, le droit aux prestations sociales et autres problèmes concernant les parents non mariés. Voir la liste des publications de Treoir page 37.

Une base de données nationale des services utiles est disponible sur ce site web.

AGENCES DE CONSEILS ET DE SOUTIEN SUR LA GROSSESSE

* Ballinasloe Crisis Pregnancy Counselling and Support Service

Marina House

Portiuncula Hospital

Ballinasloe Co. Galway

Callsave: 1850 200 600 Tél: 090 964 8190

Lundi au vendredi 9 - 17h

Email:

ballinasloecps@mailn.hse.ie

Site web: www.whb.ie/ourservices

^{*} Les services indiqués d'un astérisque donnent les coordonnées des cliniques d'avortement pendant les séances d'aide sociopsychologique en tête-à-tête.

CURA

Disponible dans 17 centres du pays

Callsave: 1850 622626

Lundi à vendredi 9.30 - 21h Samedi 10 -17h

Email: cura@iol.ie

Site web: www.cura.ie

* Dublin Well Woman Centre

 35 Lower Liffey Street Tel:
 01 872 8051

 Ballsbridge Tel:
 01 660 9860

 Coolock Tel:
 01 848 4511

Lundi à vendredi 9 -19h.30 Samedi 10 -16h

Email: info@wellwomancentre.ie

Site web: www.wellwomancentre.ie

* Irish Family Planning Association

Disponible dans 8 centres dans le pays

Callsave: 1850 49 50 51

Lundi à vendredi: 9 - 17h

Email: post@ifpa.ie

Site web: www.ifpa.ie

LIFE Pregnancy Care Service

Disponible dans 6 centres dans le pays

Callsave: 1850 281281

Lundi à samedi 9 – 21h

Dimanche 3 - 21h

Email: life@life.ie
Site web: www.life.ie

*Mayo Crisis Pregnancy

Mayo General Hospital

Castlebar Co Mayo

LoCall: 1890 20 00 22

Lundi à vendredi 9h30 – 17h

*Midlands Crisis Pregnancy Counselling

Service (CPCS)

Disponible dans 6 centres de la région des

Midlands

Health Service Executive

Midlands Region

Regional Children & Family Services

Arden Road, Tullamore, Co.Offaly

Tél gratuit: 1800 200 857

Tél: 0506 263 70

Lundi à vendredi 9h30 – 13h. 14 - 15h30

Email: crisispregnancy.counselling@mailq.hse.ie

*One Family

Cherish House

2 Lower Pembroke Street

Dublin 2

LoCall: 1890 662 212 Tél: 01 662 9212

Lundi à vendredi 9-17hEmail: info@onefamily.ie
Site web: www.onefamily.ie

*PACT

15 Belgrave Road

Rathmines Dublin 6

Callsave: 1850 673 333

Tél: 01 497 6788

Lundi à vendredi 10h30 - 16h

Email: info@pact.ie
Site web: www.pact.ie

Site web de Crisis Pregnancy Agency

www.positiveoptions.ie

Positive Options est un répertoire des agences qualifiées dans le domaine des grossesses accidentelles. Pour plus de détails, consultez www.positiveoptions.ie ou Freetext LIST to 50444.

^{*} Les services indiqués d'un astérisque donnent les coordonnées des cliniques d'avortement pendant les séances d'aide sociopsychologique en tête-à-tête.

*Sexual Health Centre

16 Peter's Street

Cork

Tél: 021 427 5837 **or**

021 427 6676

Lundi à vendredi 10 - 17h

Email: info@sexualhealthcentre.com

Site web: www.sexualhealthcentre.com

*Tralee Family Planning Centre

29 Ashe Street

Tralee Co.Kerry

Tél: 066 712 5322

Lundi à vendredi 10 - 16h

Lundi à jeudi 18 - 21h

*West Cork Crisis Pregnancy Counselling Service

Skibbereen Co. Cork

LoCall: 1890 252 359

Helpline Lundi à vendredi 9h30 - 15h

Youth Health Service

73 Shandon Street

Cork

Tél: 021 422 0490 **or**

021 422 0491 Lundi 8 -12h30

Mardi 9 - 13h

Mercredi 13 - 17h30

Jeudi 15 - 19h30

ASSOCIATIONS POUR LES IMMIGRÉES, LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS

Access Ireland

Programme de médiation culturelle et programme pour les femmes réfugiées 40-41 Dominick Street Lower

Dublin 1

Tél: 01 878 0589

Email: info@accessireland.ie
Site web: www.accessireland.ie

Afghan Community of Ireland Association

20 Ashington Gardens Off Navan Road

Dublin 7

Tél: 01 868 3577

Email: afgcommunity@hotmail.com

Site web:

www.nasruddinsaljoqi.tripod.com

Centre for the Care of Survivors of Torture

213 North Circular Road

Phibsboro Dublin 7

Tél: 01 838 9664
Email: info@ccst.ie or mike@ccst.ie
Site web: www.ccst.ie

Department of Justice, Equality and Law Reform

72-76 St. Stephen's Green

Dublin 2

Tél: 01 602 8202 Site web: www.justice.ie

Department of Justice, Equality & Law Reform Reception and Integration Agency

Block C, Ardilaun Centre

112-114 St Stephen's Green West

Dublin 2

Tél: 01 418 3200

Responsable de la coordination des services pour les demandeurs d'asile en Irlande. Travaille en association avec d'autres agences gouvernementales, avec les groupes bénévole et communautaire et les associations nongouvernementales.

Emigrant Advice and Counselling Service

1a Cathedral Street

Dublin 1

Tél:01 873 2844Email:info@emigrantadvice.ieSite web:www.emigrantadvice.ie

^{*} Les services indiqués d'un astérisque donnent les coordonnées des cliniques d'avortement pendant les séances d'aide sociopsychologique en tête-à-tête.

Immigrant Council of Ireland (renseignements sur le statut et les prestations sociales)

2 St. Andrew Street

Dublin 2

Tél: 01 674 0200

Email: info@immigrantcouncil.ie
Site web: www.immigrantcouncil.ie

Irish Chinese Information Centre

57 Smithfield Square

(Opposite Chief O'Neill's Hotel)

Dublin 7

Tel: 01 878 8358 Email: wangzhe@news@press.net

Irish Refugee Council (questions légales et politiques)

88 Capel Street

Dublin 1

Tél: 01 873 0042

1 Bank Place Ennis

Co. Clare

Tél: 065 6822 026

Migrant Rights Centre Ireland

55 Parnell Square

Dublin 1

Tél: 01 889 7570
Email: info@mrci.ie
Site web: www.mrci.ie

Muslim Association of Ireland

Unit 2 Greenhills Business Centre

Tallaght Dublin 24

Tél: 01 452 3416

Email: mai.ireland@gmail.com

NASC

Centre de soutien pour les immigrées irlandais

Enterprise House 35 Mary Street

 $\operatorname{\mathsf{Cork}}$

Tél:021 431 7411Email:info@nascireland.orgSite web:www.nascireland.org

National Consultative Committee on Racism and Interculturalism (NCCRI)

Third Floor Jervis House Jervis Street Dublin 1

Tél:01 858 8000Email:info@nccri.ieSite web:www.nccri.ie

Polish Information and Culture Centre

56-57 Lower Gardiner Street

Dublin 1

Tél: 01 819 6535 Email: info@polishcentre.ie

Refugee Information Service (renseignements juridiques et prestations sociales)

27 Annamoe Terrace

Dublin 7

Tél:01 838 2740Email:info@ris.ieSite webwww.ris.ie

(Les bureaux à Dublin sont situés à

Blanchardstown, Green Street, Manor Street,

Rathmines, Rialto et Tallaght).

RIS Galway Service

Canavan House Nun's Island Galway

Tél: 091 532 850 Email: infogalway@ris.ie

Refugee Legal Service

(demandeurs d'asile)

48/49 North Brunswick Street

Georges Lane Smithfield Dublin 7

Tél: 01 646 9600

Tél gratuit: 1800 238 343

Email: dublinrls@legalaid.ie

Site web: www.legalaid.ie

Russian Information Centre

55 Lower O'Connell Street

Dublin 1

Tél: 01 874 0004

Email: sokolov@russianireland.com

SPIRASI (informations sur la santé, soutien et cours éducatifs)

Spiritan House

213 North Circular Road

Dublin 7

Tél: 01 838 9664
Email: info@spirasi.ie
Site web: www.spirasi.ie

Unaccompanied Minors

Social Work Service Baggot Street Hospital

Dublin 2

Tél: 01 668 1577

Vincentian Refugee Project (soutien en matière de logement etc.)

St. Peter's Church Phibsborough Dublin 7

Tél: 01 810 2580 Email: refugeecentrephibsborough@eircom.net

Site web: www.vincentians.ie/VRC.htm

HÔPITAUX MATERNITÉS

Les assistantes sociales sont disponibles dans la plupart des grands hôpitaux de maternité et peuvent offrir des informations et des conseils.

Les maternités peuvent organiser la venue d'un interprète à l'hôpital ou une traduction par téléphone. Les services hospitaliers peuvent être trouvés dans l'annuaire local de téléphone sous la rubrique "Hospitals" (Hôpitaux).

DIRECTION DES SERVICES DE LA SANTÉ (BUREAUX RÉGIONAUX)

HSE Western Region

Merlin Park Regional Hospital

Galway

Tél: 091 751 131

HSE Dublin/Mid-Leinster Region

Millenium Park

Naas

Co Kildare

Tél: 045 880 400

HSE Dublin/North Eastern Region

Dublin Road Kells Co Meath

Tél: 046 928 0500

HSE Southern Region Cork Farm Centre Wilton Road Cork

Cork

Tél: 021 454 5011

SERVICES DE PLANNING FAMILIAL

Cork Family Planning Centre

23 Tuckey Street

Cork

Tél: 021 427 7906 Site web: www.corkfamilyplanning.com

Dublin Well Woman Centre

 35 Lower Liffey Street Tél:
 01 872 8051

 Ballsbridge Tél:
 01 660 9860

 Coolock Tél:
 01 848 4511

 Lundi à vendredi 9 - 19h30
 Samedi 10 - 16h

Email: info@wellwomancentre.ie

Site web: www.wellwomancentre.ie

Galway Family Planning Clinic

Lismoyle House Augustine Street

Galway

Tél: 091 562 992

Irish Family Planning Association

Disponible dans 8 centres dans le pays

Callsave: 1850 49 50 51

Lundi à vendredi: 9 - 17h

Email: post@ifpa.ie

Site web: www.ifpa.ie

L'association a un programme de carte médicale

en place

Letterkenny Women's Centre

Port Road Letterkenny Co Donegal

Tél: 074 912 4985 Email: info@lwc.ie Site web: www.lwc.ie

Limerick Family Planning Clinic

27 Mallow Street

Limerick

Tél: 061 312 026

Tralee Family Planning and Women's Health Clinic

29 Ashe Street

Tralee Co Kerry

Tél: 066 712 5322

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES

Child Benefit Section

Service des allocations familiales Social Welfare Services Office St Oliver Plunkett Road

Letterkenny Co. Donegal

LoCall: 1890 400 400
Tél: 01 874 8444 **ou**074 25 566

Information Service

Renseignements Oisín House Pearse Street Dublin 2

Tél: 01 704 3000 Site web: www.welfare.ie

Maternity Benefit Section

Services des allocations de maternité Social Welfare Services Office Oliver Plunkett Road Letterkenny Co Donegal

LoCall: 1890 690 690 Tél: 704 3475 **ou** 043 - 45 211 poste 8753 **ou**

043 - 40 080

One-Parent Family Section

Service de la famille monoparentale Pension Services Office College Road Sligo

LoCall: 1890 500 000 Tél: 071 9148376

Les livrets d'informations, brochures et formulaire de demande sont disponibles auprès de:

- Votre bureau local des prestations sociales
- Sur l'Internet à www.welfare.ie or
- En appelant le numéro de la documentation au LoCall 1890 202335

AGENCES D'ADOPTION

La direction des services de la santé (voir p30) offre des services d'adoption. Les agences suivantes ont également des services d'adoption.

CUNAMH

CPRSI House

30 South Anne Street

Dublin 2

Tél: 01 677 9664
Email: info@cunamh.com
Site web: www.cunamh.com

PACT

Soutien et conseil pour les grossesses

accidentelles 15 Belgrave Road Rathmines Dublin 6

Tél: 01 497 6788
Email: info@pact.ie
Site web: www.pact.ie

St Catherine's Adoption Society

Clarecare, Harmony Row

Ennis Co. Clare

Tél: 065 682 8178

St Mura's Adoption Society

The Pastoral Centre

Letterkenny Co. Donegal

Tél: 074 912 2047

AUTRES AGENCES D'ADOPTION

The Adoption Board

Shelbourne House Shelbourne Road Ballsbridge Dublin 4

Tél: 01 667 1392

Email: adoptioninfo@health.irlgov.ie

Site web: www.adoptionboard.ie

Barnardo's Adoption Advice Service

Christchurch Square

Dublin 8

Tél: 01 454 6388 Email: adoption@barnardos.ie Mardi: 14 - 17h Jeudi: 10 - 14h

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Cairde Healthwise Project

19 Belvedere Place

Dublin 1

Tél:01 855 2111Email:info@cairde.ieSite Web:www.cairde.ie

Dublin AIDS Alliance

Tél: 01 873 3799 Email: info@dublinaidsalliance.com

Dublin Well Woman

35 Lower Liffey Street Tél:

01 872 8051

Ballsbridge Tél:

01 660 9860

Coolock Tél:

01 848 4511

Lundi à vendredi 9 - 19h30 Samedi 10 - 16h

Email:

info@wellwomancentre.ie

www.wellwomancentre.ie

Numéro d'assistance téléphonique drogue et VIH

Tél: 1800 459 459

Dépistage du VIH pour le grand public

Baggot Street Clinic 19 Haddington Road

Dublin 4

Tél: 1800 201 187

Clinique de médecine urogénitale (GUM Clinic)

St James's Hospital James's Street Dublin 8

Tél: 01 416 2315/6

Irish Family Planning Association (IFPA)

5 – 6 Cathal Brugha Street

Dublin 1

Tél: 01 872 7088 Site web: www.ifpa.ie Level 3 The Square Tallaght Dublin 24

Tél: 01 459 7685

Hôpital Mater Misericordiae

Infectious Disease Clinic Outpatients Department, North Circular Road,

Dublin 7

Tél: 01 803 2063

Les cliniques sont accessibles dans les hôpitaux locaux ou régionaux de Castlebar, Cork, Galway, Ennis, Limerick, Nenagh, Sligo, Waterford.

Des sites internet utiles pour des informations sur la santé des femmes et la santé sexuelle:

Think Contraception: www.thinkcontraception.ie
Centres de conseils Brook: www.brook.org.uk
Cool Sex Information: www.coolsexinfo.org.uk
Family Planning Association: www.fpa.org.uk
HSE Dublin Région Nord-Est, informations sur la santé des jeunes: www.youthhealthne.ie
HSE Dublin Région Nord-Est, santé des femmes: www.nehb.ie/womenshealth

Centre de Sheffield pour la santé sexuelle:

www.sexualhealthsheffield.nhs.uk

Terence Higgins Trust: www.tht.org.uk

AUTRES ADRESSES UTILES

Le Citizens Information Board soutient le réseau national des centres d'informations pour les citoyens (Citizens Information Centres) qui offre un service de renseignements gratuits et confidentiels. Beaucoup ont également des bureaux juridiques.

Pour des détails sur votre centre d'informations local, consultez les pages jaunes ou contactez Citizens Information Board au 01 605 9000.

La base de données de Citizens Information à www.citizensinformation.ie fournit des informations sur les aspects de la vie tels que les

naissances, mariages, décès, services médicaux, droit aux prestations sociales etc.

Comhlamh (Association des travailleurs dans le développement)

10 Upper Camden Street

Dublin 2

Tél:01 478 3490Email:info@comhlamh.orgSite web:www.comhlamh.org

Également au: 55 Grand Parade

Cork

Tél: 021 427 5881 Email: comhcork@iol.ie

Section des relations dans la communauté Garda Headquarters

Harcourt Square Harcourt Street

Dublin 2

Tél: 01 666 3150/01 666 3817 Email: crimprev@iol.ie Site web: www.garda.ie

Dochas For Women

Teach na daoine

Family Resource Centre

Orial Way Monaghan

Tél: 047 30 768
Email: dochasforwomen@eircom.net

Dochas offre des programmes de conseils, d'information, de soutien et d'enseignement. Les services sont aussi ouverts aux hommes.

Dublin Rape Crisis Centre

70 Lower Leeson Street

Dublin 2

Tél gratuit:1 800 77 88 88Tél:01 661 4911Email:rcc@indigo.ieSite web:www.drcc.ie

FLAC

(Centre de conseils juridiques gratuits)

13 Lower Dorset Street

Dublin 1

01 874 5690 Tél·

Email: info@flac.ie Site Web: www.flac.ie

General Register Office

Bureau général de l'état civil

Government Offices Convent Road Roscommon

Tél:

090 663 290 LoCall: 1890 252 076

Site Web: www.groireland.ie

Responsable de la déclaration des naissances, décès et mariages. Pour les bureaux locaux, voir les annuaires téléphoniques locaux.

Gingerbread Ireland

Carmichael House

4 North Brunswick Street

Dublin 7

Tél: 01 814 6618

Email: info@gingerbread.ie Site Web: www.gingerbread.ie

Irish Still Birth and Neo Natal Death Society

Carmichael House

4 North Brunswick Street

Dublin 7

Tél· 01 822 4688

Irish Sudden Infant Death Association

Carmichael House 4 North Brunswick Street

Dublin 7

Tél: 01 873 2711 Helpline: 1850 391 391 Legal Aid Board

(Siège social) Quay Street Caherciveen Co.Kerry

Tél: 066 947 1000 Site web: www.legalaidboard.ie

Miscarriage Association of Ireland

Carmichael House 4 North Brunswick Street

Dublin 7

Tél: 01 873 5702

One Family

Cherish House

2 Lower Pembroke Street

Dublin 2

Numéro d'assistance national: 1890 662 212 Tél: 01 662 9212 Fmail: info@onefamily.ie Site web: www.onefamily.ie

One Family offre des informations, de l'aide, des programmes de formation et des conseils sur tous les choix possibles dans les cas de grossesse accidentelle pour les adultes dans les familles monoparentales. Tous les services sont soutenus par une garderie des enfants gratuite sur place.

Programme de soutien des parents Limerick

Social Services Centre

Henry Street Limerick

Tél: 061 411 643/061 314 111 Email: npspmidwest@eircom.net

Bureau des passports

Department of Foreign Affairs Setana House Molesworth Street

Dublin 2

Tél: 01 671 1633 Site web: www.passport.ie

Summons Office

Aras Ui Dhalaigh Inns Quay Dublin 7

Tél: 01 888 6117/8

The Equality Authority

Clonmel Street

Dublin 2

Tél: 1890 245 545 Email: info@equality.ie Site Web: www.equality.ie

Visa Office

Immigration and Citizens Division Department of Foreign Affairs 13/14 Burgh Quay Dublin 2

Tél: 01 663 1000

Women's Aid

Everton House 47 Old Cabra Road Dublin 7

Numéro d'assistance: 1800 34 19 00 Tél: 01 868 4721 Email: info@womensaid.ie Site Web: www.womensaid.ie

Women's Health Project

Baggot Street 19 Haddington Road Dublin 4

Tél: 1800 201187 (Pour les femmes travaillant dans la prostitution)

PUBLICATIONS

Publications de TREOIR

"Being There for Them" – un livret pour les grandsparents des enfants dont les parents ne sont pas mariés.

Bulletin informations pour les parents non mariés et les personnes impliquées avec eux – envoyeznous votre nom et votre adresse

Family Links: étapes et démarches – partage de l'éducation des enfants et les belles-familles €5

Information for Young Parents in Education – Information pour les jeunes parents toujours étudiants

Information Pack for Unmarried Parents
Documentation pour les parents non mariés

Newsletter Bulletin pour les personnes qui travaillent avec les jeunes parents – envoyez-nous votre nom et votre adresse

Resource Pack for Workers with Young Parents
Documentation pour les personnes qui travaillent
avec les jeunes parents

Taking the Stand – Un guide pour les parents non mariés afin de résoudre les conflits concernant l'éducation de leurs enfants €5

Work it Out! – un guide pour les parents recevant les allocations pour famille monoparentale retournant dans le monde du travail ou de l'enseignement

Brochures d'informations

- 1. La loi sur les enfants de 1997 (la tutelle par accord)
- 2. Loi de 1997 sur les crimes contre la personne qui ne sont pas fatals (harcèlement)
- 3. Tutelle, accès, garde
- 4. Partage de l'éducation d'un enfant
- 5. Droits des pères non mariés
- 6. Pension alimentaire
- 7. Adoption familiale (mères et maris)

- 8. Demande de passeport
- 9. Logement prénatal et postnatal
- 10. Déclaration des naissances
- 11. Cohabitation
- 12. Parents non mariés et législation sur l'égalité Toutes les publications peuvent être téléchargées sur notre site web www.treoir.ie

Informations sur internet

Legal information for unmarried parents
Treoir a traduit les informations légales pour les
parents non mariés en arabe, chinois, français,
roumain et russe et vous pouvez le télécharger
sur le site web de Treoir à www.treoir.ie

Les informations couvertes comprennent:

Déclaration d'une naissance

Le partage de l'éducation d'un enfant

La tutelle

La garde d'un enfant

L'accès

La pension alimentaire

La demande de passeport

Les pères célibataires

L'enlèvement d'un enfant.

Cette documentation n'est pas disponible sur papier.

*Useful services database*Base de données des services utiles

Pregnant and Thinking about Adoption? Enceinte et considérant l'adoption?

Unmarried Parents – not just a single issue Parents non mariés, pas seulement un problème pour les parents isolés

Publications de CPA

L'agence spécialisée dans la grossesse accidentelle (Crisis Pregnancy Agency) produit de nombreuses publications sur la recherche et des documents informatifs. Des détails sur ceux-ci peuvent être obtenus sur le site web de l'agence www.crisispregnancy.ie

Les autres sites internet de l'agence sont: www.positiveoptions.ie et www.thinkcontraception.ie